

REUNION DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE QUATORZE AVRIL A DIX HUIT HEURES TRENTE, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Laurent LEMARCHAND, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : MM LEMARCHAND Laurent – DAGORN Pascale – BUSSON Christophe – GERMAINE Noémie - HAGUENAUER Denis - AUBE Sabrina - LELIGNY Jean-Michel - LEFEVRE Nadège

Pouvoirs : Monsieur Charles VEAUX à Madame Pascale DAGORN
Monsieur Frédéric CHAZAL à Madame Nadège LEFEVRE
Madame Anne-Sophie GERMAIN à Monsieur Laurent LEMARCHAND

A été élu secrétaire de séance : Monsieur LELIGNY Jean-Michel

1/ Approbation du Conseil du 21 mars 2026 :

Le Conseil du 21 Mars 2026 ne soulève aucune remarque.

2/ Infos du Maire

Le Maire informe de dépôts sauvages au point d'apport volontaire au bout de la rue du Lazaret, un sondage a été réalisé auprès des habitants de la rue, en leur proposant de disposer de bacs individuels. La totalité des habitants souhaitent disposer de bacs individuels qu'ils déposeront en bout de rue. Le point d'apport volontaire bd maritime sera donc supprimé. Une réflexion sera à venir pour le futur point d'apport enterré place de la baie, peut-être faudra-t-il installer une caméra pour éviter les mêmes dépôts sauvages.

Une précision a été faite au sujet de la possibilité d'aménagement sur la traversée du village. Il a été demandé à la DDTM la confirmation que la commune est bien un itinéraire de convoi exceptionnel. Nous sommes en deuxième catégorie avec des contraintes de largeur à préserver.

Le maire présente le projet écologique « label Apicité » qui sert à valoriser les pratiques locales pour la protection des abeilles. Nous détaillerons dans un prochain p'tit canard, ce label qui une fois obtenu, pour 3 ans, entrainera une participation de 150€/an, le conseil accepte à l'unanimité la dépose de la candidature.

3/ Délégués des commissions

Rappel du rôle des Commissions par Monsieur le Maire.
Rappel du mode de scrutin.

Commission Finances – Budget :

Charles VEAUX, Frédéric CHAZAL, Noémie GERMAINE

Commission Urbanisme - Développement :

Denis HAGUENAUER, Laurent LEMARCHAND, Christophe BUSSON, Frédéric CHAZAL

Commission Espaces verts – Développement durable - Cimetière :

Noémie GERMAINE, Christophe BUSSON, Sabrina AUBE, Anne-Sophie GERMAIN

Commission Communication – Information – Tourisme - Jeunesse :

Jean-Michel LELIGNY, Pascale DAGORN, Sabrina AUBE, Anne-Sophie GERMAIN

Commission Circulation – Stationnement - Voirie :

Charles VEAUX, Noémie GERMAINE, Jean-Michel LELIGNY , Christophe BUSSON

Commission Appel d’offres - Travaux :

Nadège LEFEVRE, Denis HAGUENAUER, Charles VEAUX, Laurent LEMARCHAND

Commission Accessibilité Handicapés :

Laurent LEMARCHAND, Christophe BUSSON, Anne-Sophie GERMAIN, Jean-Michel LELIGNY

Commission Commerce :

Sabrina AUBE, Laurent LEMARCHAND, Nadège LEFEVRE

Election du Centre Communal d’Action Sociale :

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l’élection de ses membres. Le Conseil décide à l’unanimité que le nombre de représentants soit de 9 dont 5 élus et 4 non-élus.

Après délibération du Conseil Municipal, il est décidé que les personnes dont les noms suivent forment le Centre Communal d’Actions Sociales.

Elus : Jean-Michel LELIGNY, Laurent LEMARCHAND, Noémie GERMAINE, Anne-Sophie GERMAIN, Sabrina AUBE

Non-élus : Florence GEOFFROY, Catherine MARTIN-LELIEVRE

Vote des délégués aux différents syndicats :

NCPA : Laurent LEMARCHAND

Suppléant : Christophe BUSSON

CLECT : DAGORN Pascale

Suppléant : Noémie GERMAINE

DEFI : DAGORN Pascale

Suppléant : Jean-Michel LELIGNY

SIVOM : Anne-Sophie GERMAIN

Suppléant : Christophe BUSSON

ECOLES D'AMFREVILLE ET COLLEGE ALFRED KASTLER:

Sabrina AUBE, Noémie GERMAINE

SDEC (2 délégués titulaires) : Laurent LEMARCHAND, Denis HAGUENAUER

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES ESPACES NATURELS

Christophe BUSSON, Jean-Michel LELIGNY

CORRESPONDANT DEFENSE ET MAITRE DE CEREMONIES :

Pascale DAGORN, Nadège LEFEVRE

ANCIENS COMBATTANTS / COMITE DU DEBARQUEMENT :

Pascale DAGORN, Denis HAGUENAEUR

COMITE DE JUMELAGE BELGE :

Pascale DAGORN, Noémie GERMAINE

OFFICE DU TOURISME MERVILLE-FRANCEVILLE :

Pascale DAGORN, Jean-Michel LELIGNY

SECURITE ROUTIERE :

Noémie GERMAINE, Denis HAGUENAUER

4/ Délibération : Désignation des deux délégués titulaires au SDEC ÉNERGIE

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

VU, les statuts du SDEC ENERGIE, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune, appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

CONSIDERANT que les statuts du SDEC ÉNERGIE prévoient que « *Les organes délibérants de chaque membre du Syndicat concerné désignent deux délégués* ».

Sur proposition de Mr. le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués titulaires** pour représenter la commune au sein du SDEC ÉNERGIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner délégués titulaires du SDEC ENERGIE :

- *Monsieur LEMARCHAND Laurent*
- *Monsieur HAGUENAUER Denis*

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5/ Délibération : Election des délégués de la commune auprès du comité syndical du SIVOM de la rive droite de l'Orne

En vertu des articles L.5211-7, L.5212-6 et L.5212-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal doit élire parmi ses membres les délégués de la Commune auprès des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont elle est membre.

La Commune est membre du SIVOM de la Rive Droite de l'Orne. Compte tenu des règles de représentativité prévues par les statuts du SIVOM, le Conseil municipal doit désigner 2 délégués au Comité syndical. La désignation des représentants a lieu, en application des dispositions précitées du CGCT, au scrutin secret à la majorité absolue aux premier et second tours. En cas de troisième tour, l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. Toutefois, par dérogation prévue par le CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Un délai de 5 minutes est laissé pour le dépôt des candidatures.

Il vous est proposé :

DE DECIDER du vote au scrutin public pour la désignation des délégués de la Commune auprès du Comité syndical du SIVOM de la Rive Droite de l'Orne;

VOTE POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

DE PRENDRE ACTE de l'élection des é délégués de la Commune auprès du Comité syndical du

SIVOM de la Rive Droite de l'Orne telle qu'elle résulte du scrutin, soit :

M. BUSSON Christophe
Mme. GERMAIN Anne-Sophie

6/ Tour de table

Monsieur Christophe BUSSON demande le marquage au sol des places de stationnement chemin des pêcheurs qui s'efface.

- L'entreprise KANGOUROU sera contactée

Monsieur Denis HAGUENAUER demande si les ronces dépassant sur les pistes cyclables peuvent être taillées

- Deux passages par an sont effectués par le Département.

Monsieur CHAZAL Frédéric demande :

- des précisions sur le permis d'aménager des maisons du moulin d'eau.
La zone urbanisable fait partie de la révision du plu et donc le permis d'aménager est la suite logique. Une précision est apportée pour les nouveaux élus, la zone urbanisable comprendra 10 parcelles réparties de la façon suivante à la demande des propriétaires, 4 parcelles pour le premier lot et 6 pour le deuxième. Les parcelles seront de 500m2 environ, dimensions imposées par le SCOT.
- Un recours non suspensif déposé par M Romagné le 17 juillet 25 est en cours. Le courrier déposé des certaines boîtes aux lettres pendant la campagne municipale a été transmise à notre avocat.
- Appropriation de places rue Trébutien,
Pas d'informations à ce sujet. Un rappel sera fait aux habitants
- Procédure contre la mairie au sujet de deux DP acceptée le maire, par messieurs Wiart d'une part et M Veaux d'autre part. Le tribunal a statué et a donné gain de cause à la mairie pour les deux affaires avec dommages et intérêts.
- Pour être complet sur les procédures, une dernière est en cours contre M CHAZAL pour un problème d'évacuation d'eau pluviales non raccordée au fossé.
- Quant au dernier point, il a été dit au dernier conseil et c'est la dernière fois que je répondrai à ce sujet, il n'y a pas légalement d'opposition au sein d'un conseil pour les petites communes et cela sera le cas au sein du conseil municipal de Sallenelles.

Madame Pascale DAGORN informe des prochaines dates des cérémonies à Sallenelles :

- 8 Mai
- 7 juin
- 16 Août : Brigade Piron

L'AMCBP (L'Amicale mémorielle des Combattants de la Brigade Piron) propose de louer un bus pour faire un voyage à Rongy.

La séance est levée à 21 heures 15 minutes.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal